



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 37 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents24
Votants26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
14. PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 1 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Patrice DECHELETTE (donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMANN).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201637-DE
Reçu le 07/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 37 - 06.04.2016

En exercice...26
Présents24
Votants26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES 14. PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 mars 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant qu'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'agent social de 1^{ère} classe à temps complet doivent être créés pour permettre la nomination de deux agents de l'Etablissement au grade supérieur dans le cadre de la procédure d'avancement de grade 2016,

Considérant qu'un poste de rédacteur à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un agent, adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire, lauréat du concours de rédacteur à la suite de la mise en conformité de sa fiche de poste avec des fonctions du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (5h/35h) à la suite du départ en retraite d'un agent,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer un poste de contractuel de catégorie A à temps complet « Directeur tourisme-économie » à la suite de la démission d'un agent,

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201637-DE
Reçu le 07/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 37 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents24
Votants26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES

14. PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet au titre de l'avancement de grade,
- d'autoriser Monsieur le Président à créer un poste d'agent social de 1^{ère} classe à temps complet au titre de l'avancement de grade,
- d'autoriser Monsieur le Président à créer un poste de rédacteur à temps complet suite à la réussite au concours,
- d'autoriser Monsieur le Président à supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (5h/35h)
- d'autoriser Monsieur le Président à supprimer un poste de contractuel de catégorie A « directeur du tourisme et de l'économie » à temps complet.

Affichée le : 7 avril 2016

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201637-DE

Reçu le 07/04/2016